

Charles RATTE

LA LOI DANS L'ANONYME DE JAMBLIQUE

Sur le thème des lois humaines, un ensemble de fragments attribués à celui qu'on a coutume d'appeler - ou plutôt, de ne pas appeler - l'Anonyme de Jamblique apporte un certain nombre d'éléments de réflexion¹.

Après avoir dans un premier temps rappelé l'histoire de la genèse de ces fragments ainsi que les problèmes qu'elle pose, nous nous pencherons plus précisément sur ce que leur texte nous dit des problématiques afférentes au thème des lois humaines.

Ayant vraisemblablement écrit ces lignes à une époque de remise en cause du νόμος, notamment par l'émergence du mouvement sophistique qui l'oppose à la φύσις, l'Anonyme de Jamblique présente une défense vigoureuse de la loi en faisant de l'existence des lois humaines une loi de la nature, comme telle incontournable, fût-ce même, à la limite, par un être surnaturel.

LA GENESE DE L'ANONYME DE JAMBLIQUE

Les fondateurs

En 1889, un an après la parution de la première édition critique du *Protreptique* de Jamblique², dans lequel on avait déjà reconnu de nombreuses et abondantes citations quasiment mot pour mot d'Aristote et de Platon (et en particulier du *Protreptique* d'Aristote qui ne nous a pas été autrement transmis malgré l'immense diffusion qu'il semble avoir eue dans l'Antiquité)³, Friedrich Blass émit l'hypothèse que le vingtième chapitre de cet ouvrage était essentiellement constitué, lui aussi, de citations, qui étaient passées jusqu'alors inaperçues⁴.

Il restait à élucider la provenance de ces citations : qui était l'auteur, ou qui étaient les auteurs, du ou des ouvrages cités ainsi par Jamblique ?

Par un raisonnement rigoureux, et le paraissant d'autant plus qu'il est formulé en latin, Blass établit qu'il s'agissait de citations d'un seul ouvrage composé par un seul auteur⁵. Cette assertion n'a pas été véritablement contestée depuis. Elle a même été récemment étayée par les résultats de l'étude remarquable publiée en 2006 par la revue *Oxford Studies in Classical Philology*⁶, dans laquelle des chercheurs ont analysé de manière exhaustive les procédés de citation de Jamblique dans son *Protreptique*, en procédant à une analyse comparative systématique des citations contenues dans l'ensemble du *Protreptique* de Jamblique avec les autres versions connues des textes cités.

Cet auteur, dans lequel il croyait reconnaître Antiphon, fut peu après baptisé, plus prudemment peut-être, « *Anonymus Iamblichi* » -l'Anonyme de Jamblique- par Diels dans son édition des *Fragmente der Vorsokratiker* en 1902⁷.

¹ Pour le texte de ces fragments, voir : Jamblique, *Protreptique*, éd. E. des Places, CUF, 1989, p. 122, 19 – 131, 4. Jamblique (~250-330 après JC), philosophe néoplatonicien, élève de Porphyre.

² H. Pistelli, *Iamblichi Protrepticus ad fidem codicis Florentini edidit* Hermenegildus Pistelli, Leipzig, 1888 (réimpression Stuttgart, 1967).

³ Voir en particulier I. Bywater, « On a lost dialogue of Aristotle », *JPh*, 2, 1869, p. 55-69.

⁴ F. Blass, « *De Antiphonte sophista Iamblichi auctore* », Kieler Festprogramm, 1889.

⁵ *O. c.*, p. 2.

⁶ D.S. Hutchinson & Monte Ransome Johnson, « Authenticating Aristotle's *Protrepticus* », *OSAPh*, 29, 2005, p. 193-294.

⁷ H. Diels - W. Kranz, *Die Fragmente der Vorsokratiker*, H. Diels éd., Berlin, 1903, (refondue par W. Kranz en 3 vol.) (6^{ème} édition 1951-1952), II, 89, p. 400-404.

Comme on voit, si l'identité exacte de cet auteur restait en débat, la philologie avait déjà tranché quant à l'époque où le situer, puisque les écrits qu'on lui attribuait étaient publiés dans un ouvrage rassemblant les « fragments des Présocratiques » : l'Anonyme était un auteur du V^e siècle avant JC, certains ont même soutenu que son texte était l'un des plus anciens qui nous soient parvenus de la prose grecque (Karl Bitterauf⁸ y voyait un écrit qui pourrait être le plus ancien ouvrage de prose attique, antérieur même à la *Constitution d'Athènes* du pseudo-Xénophon).

Par la suite, tout au long du XX^e siècle, des savants de toutes nationalités ont rivalisé d'ingéniosité et d'érudition pour tenter d'identifier l'auteur qui se cachait derrière ces lignes.

Voici, retracées à grands traits, les principales étapes de ce débat :

Blass (1889), comme nous l'avons vu, reconnaissait Antiphon ; Wilamowitz⁹ (1893) croyait pouvoir attribuer ces fragments à Critias, car on y trouve l'assurance que l'exercice est plus important que le talent, qui fait écho au fragment B 9 attribué à celui-ci (« *ἐκ μελέτης πλείους ἢ φύσεως ἀγαθοί* »)¹⁰ ; Karl Joël¹¹ (1921) proposa Antisthène, qui fut si l'on en croit Diogène Laërce (VI, I) l'auteur de nombreux discours protreptiques. Wilhelm Schmid¹² (1929), se fondant sur l'image que Xénophon nous a laissée dans ses *Helléniques* de Thérémène, dont nous ne possédons plus aucun écrit, croyait retrouver en lui le théoricien de la souveraineté populaire et l'auteur des invectives contre la tyrannie. Q. Cataudella¹³ (1932) attribuait ces fragments à Démocrite, et fut réfuté en cela par Ad. Levi¹⁴ (1941) qui pensait plutôt à l'un des élèves de Protagoras ; Untersteiner¹⁵ (1949) propose le nom d'Hippias, et va même jusqu'à adjoindre aux sept fragments considérés jusqu'alors comme l'intégralité du corpus des textes connus de cet Anonyme de Jamblique le chapitre 84 du livre III de *l'Histoire de la guerre du Péloponnèse* de Thucydide, dont l'authenticité est contestée, ce qui logiquement aurait dû aussi le conduire à rebaptiser notre auteur mystérieux « l'Anonyme de Jamblique et de Thucydide », puisque deux endroits de ses écrits auraient ainsi été cités par Thucydide d'abord, puis par Jamblique plusieurs siècles plus tard !

Les critiques

Plus récemment, mentionnons les tentatives de René Cadiou¹⁶ (1950), qui voit en l'Anonyme un auteur isocratique, d'Andrew Thomas Cole Jr¹⁷ (1961) qui penche, comme Cataudella, pour Démocrite, jusqu'à ce qu'enfin, en 1969, Jean-Paul Dumont¹⁸ propose un « renversement (...) du point de vue » et recommande, dénonçant une « troublante identité

⁸ K. Bitterauf, *RE*, suppl. III, 1918, col. 116-118.

⁹ U. von Wilamowitz-Möllendorff, *Aristoteles und Athen*, Berlin, 1893, p. 173 sq. (montre que le style de l'Anonyme de Jamblique exclut une attribution à Antiphon telle que l'avait proposée Blass, puis propose Critias).

¹⁰ H. Diels - W. Kranz, *Die Fragmente der Vorsokratiker*, 1952, p. 380.

¹¹ K. Joël, *Geschichte der antiken Philosophie*, t. I, Tübingen, 1921, p. 678-685.

¹² W. Schmid, *Geschichte der griechischen Literatur*, 1^{ère} partie, t. 1-5, Munich, 1929.

¹³ Q. Cataudella, « L'Anonymus Iamblichi e Democrito », *SIFC*, n.s., 10, 1, 1932, p. 1-22.

¹⁴ A. Levi (sous le pseudonyme de D. Viale), « L'Anonimo di Giamblico », *Sophia*, 9, 1941, p. 235-246, repris dans *Storia della Sofistica*, D. Pesce éd., Naples, 1966, p. 177-191.

¹⁵ M. Untersteiner, *Sofisti, Testimonianze e Frammenti*, a cura di M. Untersteiner, Florence, 1954, III, p. 110-147. [ajoute aux sept fragments de Blass le chapitre III, 84 de Thucydide qu'il veut intégrer au corpus de l'Anonyme] ; voir aussi, antérieurement à ce travail d'édition : M. Untersteiner, « Un nuovo frammento dell'Anonymus Iamblichi. Identificazione dell'Anonimo con Ippia », *RIL*, 77, 1943-1944, p. 442-458 = Id., *Scritti minori. Studi di letteratura e filosofia greca*, Brescia, 1971, p. 422-439.

¹⁶ R. Cadiou, « A travers le *Protreptique* de Jamblique », *REG*, 63, 1950, p. 58-73.

¹⁷ A. Th. Cole, Jr., « The Anonymus Iamblichi and his place in Greek political theory », *HSPb*, 65, 1961, p.128-165.

¹⁸ J.-P. Dumont, « Jamblique, lecteur des sophistes. Problème du *Protreptique* » dans *Le Néoplatonisme*, (Royaumont, 1969), Paris, 1971, p.203-212.

de méthode » entre les philologues qui s'étaient jusqu'alors attaqués à la question, de procéder d'une intention « presque diamétralement opposée », en laissant de côté les recherches en paternité, en « examinant ce texte pour ce qu'il est » et en se demandant « pourquoi Jamblique a jugé bon de <le> citer en cet endroit de son *Protreptique* ».

Cette démarche lui permet de rendre un peu mieux justice au texte cité par Jamblique, et de relever les éléments qui caractérisent sa « loi de composition originale ». Montrant que par au moins deux points originaux (le thème de l'économie politique et l'image de l'homme adamantin utilisée pour illustrer la toute-puissance de la loi) et par la structure originale selon laquelle s'articulent dans ces fragments les thèmes qui leur sont communs avec d'autres oeuvres,

le texte de l'Anonyme brise les limites dans lesquelles entendent l'enfermer les partisans de la méthode d'identification fondée sur la stricte ressemblance [...] car ni le développement socio-économique sur la confiance, ni l'image du surhomme dont la puissance est bornée par la contrainte du corps social n'appartiennent à la littérature sophistique ou démocratéenne,

Jean-Paul Dumont peut rendre compte du contenu de ces fragments en en « salu<ant> l'originalité ». Mais il ne résiste pas à la tentation -qu'il vient pourtant de dénoncer chez ses devanciers- de proposer, fort de cette nouvelle approche qu'il considère comme plus pertinente, une hypothèse sur l'origine de ces lignes, qu'il propose d'attribuer à « un disciple de Prodicos ».

Jacqueline de Romilly¹⁹ consacre son séminaire au Collège de France en 1980 à l'étude détaillée du texte de l'Anonyme de Jamblique, dans le but de jeter les bases d'une édition commentée qui n'a malheureusement jamais vu le jour ; elle insiste sur l'originalité irréductible de ces fragments, originalité qui persiste malgré les nombreux rapprochements que l'on peut faire avec Protagoras (par exemple sur les origines des sociétés et le rôle de la loi), avec Platon (par exemple sur le problème de l'homme supérieur, qui voudrait rejeter la loi), avec Thucydide (par exemple sur les notations psychologiques concernant ce qui rend tolérable l'éloge d'autrui), ou avec les maîtres de rhétorique (par exemple sur les divers facteurs requis dans toute éducation).

Mais en définitive, aucun consensus ne s'est établi sur aucune hypothèse.

CRITIQUE DE LA RAISON PHILOLOGIQUE

Le texte

C'est dans ce contexte qu'il paraît désormais opportun de reprendre le problème à la source, et d'établir clairement ce qu'on peut savoir et ce qui semble condamné à rester de l'ordre de la conjecture.

Ce personnage de papier qu'est l'Anonyme de Jamblique est en effet formé, à ce jour, autant de ce qu'ont pu en dire, et donc nous dire sur leur conception de l'Antiquité, les commentateurs qui ont élaboré toutes les hypothèses que nous venons de parcourir, que des quelques lignes dont se composent les sept fragments qui lui sont attribués.

Ainsi, tandis qu'une publication italienne récente²⁰ présente l'ensemble du dossier en faisant le point sur la question, un article paru en 2006²¹ dans le numéro 29 de la revue

¹⁹ J. de Romilly, « La Grèce et la formation de la pensée morale et politique », *ACF*, 80, 1979-1980, p. 659-664. Voir aussi, sur l'Anonyme de Jamblique : J. de Romilly, « Sur un écrit anonyme ancien et ses rapports avec Thucydide », *JS*, 1980, p. 19-34.

²⁰ M. Mari, *La pace e il benessere, idee sull'economia, la società, la morale*, a cura di Domenico Musti, BUR, 2003.

²¹ D.S. Hutchinson & Monte Ransome Johnson, « Authenticating Aristotle's *Protrepticus* », *OSAPh*, 29, 2005, p. 193-294.

Oxford Studies in Classical Philology expose les résultats d'une analyse comparative systématique des citations contenues dans l'ensemble du *Protreptique* de Jamblique avec les autres versions connues des textes cités.

Il ressort de cette étude que les procédés de citation de Jamblique permettent de considérer les extraits contenus dans le *Protreptique* comme de valeur comparable à celle des meilleurs manuscrits dont nous disposons pour chacun des auteurs ainsi cités. Nous pouvons donc considérer le texte de ces sept fragments comme fiable, même si quelques problèmes de texte demeurent irrésolus.

L'auteur

En revanche, la question de leur auteur demeure, et sans doute pour longtemps, ouverte.

En particulier, la question de l'époque à laquelle il faut situer l'Anonyme est loin d'être tranchée, et ne le sera sans doute jamais :

L'Anonyme est-il un auteur antérieur à Platon, comme ses premiers inventeurs l'avaient supposé ? Doit-il par suite être classé parmi les Présocratiques ? Ou, au contraire, l'Anonyme dans ses raisonnements, suppose-t-il la connaissance de Platon, ce qui ferait alors de lui un contemporain du philosophe, voire même un auteur postérieur à celui-ci ?

Il semble toutefois difficile d'abaisser la datation de l'Anonyme de Jamblique en-deça du début du IV^e siècle, car on considère que certains passages du *Ploutos* d'Aristophane -daté de 388, mais peut-être reprise d'une pièce plus ancienne- témoignent d'une polémique le visant²².

Les bases étaient donc posées pour l'élaboration, à propos de cet exemple précis, d'une sorte de critique de la raison philologique, rappelant clairement et, espérons-le, exemplairement, les limites entre conjecture et assertion, entre affirmation et hypothèse.

Ce travail a fait l'objet d'un mémoire de master 2 actuellement en cours de publication²³.

Toutefois, ce texte n'aurait pas suscité un tel enthousiasme dans la quête de paternité s'il n'était en lui-même extrêmement riche et intéressant. D'avoir critiqué les excès de certaines tentatives d'attribution un peu péremptoires ne nous interdit heureusement pas de nous pencher sur les fragments utilisés par Jamblique dans le cadre du vingtième chapitre de son *Protreptique* et de prendre en compte ce qu'ils apportent à notre réflexion aujourd'hui.

L'ANONYME DE JAMBLIQUE ET LA LOI

Rappelons brièvement ce que dit l'Anonyme dans ces sept fragments cités par Jamblique.

Le premier fragment énonce les conditions à remplir pour atteindre l'excellence (l'*ἀρετή*, au passage l'Anonyme emploie les notions de condition nécessaire et de condition suffisante) ; deux composantes sont essentielles : une disposition naturelle (*φύσις*) et un effort assidu.

Puis l'Anonyme se préoccupe (fragment 2) de la manière dont on peut éviter de susciter l'envie ou la jalousie (*ὁ φθόνος τῶν ἀνθρώπων*) en acquérant cette excellence – il insiste à cet égard sur l'importance de la longueur du temps d'apprentissage, et d'une évolution progressive en toute chose, ce qui par retour donne une justification supplémentaire aux conditions nécessaires et suffisantes énoncées précédemment.

C'est lorsqu'il s'intéresse à l'usage que l'on peut faire de l'excellence ainsi acquise (fragment 3) qu'apparaît la notion de loi, en premier lieu à travers les termes qui désignent

²² Sur cet argument, voir la mise au point faite par M. Lacore dans son article « L'homme d'acier, *ἀδαμάντινος ἀνὴρ*. De l'Anonyme de Jamblique à Platon », *REG*, 110, 1997, p. 399-419, dans la note n°5 (p. 400).

²³ C. Ratte, « A propos de l'Anonyme de Jamblique, critique de la raison philologique », mémoire réalisé sous la direction de P. Demont, soutenu le 21 juin 2007 en Sorbonne.

l'emploi qu'il convient de faire d'une qualité une fois acquise à la perfection, qu'il s'agisse de l'éloquence (εὐγλωσσια) de la sagesse (σοφίαν : erreur -omission- dans le Budé) ou de la force (ἰσχύν).

Il faut en user, nous dit l'Anonyme, « conformément au bien et à la loi » (εἰς ἀγαθὰ καὶ νόμιμα) et non en vue d'« actes injustes et illégaux » (εἰς ἄδικά τε καὶ ἄνομα); il est intéressant de noter que l'entrée en jeu de la notion de *nomos* (à travers l'adjectif νόμιμα) se fait en association avec les idées de bien (ἀγαθὰ) et de justice (racine *dikè* dans ἄδικά).

Autrement dit, la notion de loi, de légal, est introduite d'emblée en association avec celles de justice et de bien, ce qui nous donne déjà le sens général du propos de l'Anonyme, qui se révélera en effet être un fervent défenseur des lois. De fait, tout au long de ces fragments, on constate dans le texte que sont sans cesse associées les notions de *nomos* et de *dikè*.

Il est possible que cette association soit le fait de Jamblique lui-même qui aurait voulu ainsi, complétant la notion de *nomos* par celle de *dikè*, adapter le texte qu'il citait à son époque, moins démocratique que celle probable de sa source, ou tout simplement le rendre plus explicite. Mais il est plus vraisemblable que cette association provienne du texte de l'Anonyme lui-même ; elle converge avec les longs passages consacrés dans le fragment 7 à la description des bienfaits de l'*eunomia* et aux méfaits de l'*anomia* pour indiquer que l'Anonyme s'intéresse moins à la notion de loi en elle-même qu'à l'éloge de l'état de droit, la *dikè* étant ici l'expression du fait que les lois sont appliquées.

Après avoir affirmé qu'il faut utiliser une qualité portée à son plus haut point en vue du « bien » (εἰς τὰ ἀγαθὰ) et non du « mal » (εἰς τὰ πονηρά), il énonce le critère suivant pour juger de cet usage : « quel est le discours ou l'acte qui le (le détenteur de cette qualité) rendrait excellent (ἐκ τίνος ἂν λόγου ἢ ἔργου ἄριστος εἶη)? » et précise aussitôt : « il le sera s'il est utile au plus grand nombre (τοιοῦτος δ'ἂν εἶη ὁ πλείστοις ὠφέλιμος ὢν) ».

Se pose dès lors la question de savoir comment être « utile au plus grand nombre » ; l'Anonyme propose une première solution, qu'on pourrait qualifier de directe, pour la récuser aussitôt, ce qui lui permet de manifester une première forme de pensée économique. Ce n'est pas, nous dit-il, en distribuant de l'argent au maximum de voisins (τοὺς πλησίον) que l'on peut être utile au plus grand nombre : ce nombre est obligatoirement limité quelle que soit la fortune qu'on a pu amasser, et surtout cette solution ne permet pas de remplir ce but en restant dans une forme d'excellence, puisque l'argent ainsi dépensé doit être regagné, ce qui expose à toutes les tentations d'enrichissement illicite, ou à la pauvreté avilissante, dégradation doublement évoquée par des adjectifs d'abord puis par des formes verbales (participes) (ἐὰν ἐκ πλουσίου πένης γένηται καὶ ἐκ κεκτημένου μηδὲν ἔχων).

La solution proposée par l'Anonyme, mise en valeur stylistiquement par une succession de phrases interrogatives ou négatives créant un véritable effet d'annonce (fragment 3 toujours), est de se mettre au service des lois, de « défendre les lois et le droit », car, écrit-il, la loi est « ce qui fait cohabiter (τὸ συνοικίζον) et maintient unis (τὸ συνέχον) les cités et les hommes ». On voit que là encore le terme de « loi » est associé à l'idée de droit.

La loi apparaît donc en premier lieu dans le texte de l'Anonyme comme un relais, un transmetteur performant permettant de mettre l'excellence individuelle au service de tous ; l'excellence doit servir à maintenir les hommes en cohésion, ce que permet de faire la loi. Deux obstacles susceptibles de détourner l'homme excellent d'apporter ce soutien aux lois, « l'amour de l'argent » et « l'amour de la vie » sont ensuite levés par l'Anonyme au moyen de raisonnements assez rapides, voire expéditifs (fragments 4 et 5). C'est que l'Anonyme a manifestement hâte d'en venir à la réfutation des thèses d'un Calliclès telles qu'on les trouve exposées dans le *Gorgias* de Platon (484 a).

Il s'attaque d'emblée (au début du fragment 6) à l'aspiration à la supériorité assurée par la force (*τὸ ἐπὶ τῇ πλεονεξίᾳ κράτος*) associée à l'idée que « l'obéissance aux lois (seule occurrence du terme de « loi » seul, dans un contexte péjoratif justement) serait signe de lâcheté » (début du fragment 6).

Pour réfuter cette idéologie pré-nietzschéenne selon laquelle la force naturelle s'exprime par le refus de se soumettre à la loi, convention humaine instituée par des faibles pour juguler des forts, l'Anonyme procède en deux temps. Il commence par montrer que l'existence des lois est une nécessité naturelle avant de conduire, avec l'image de l'homme adamantin, un raisonnement par l'absurde démontrant leur force. Son objectif est de montrer que la désobéissance aux lois n'est pas un acte de courage ou de bravoure mais bien une erreur d'appréciation de leur vraie nature. Leur origine est naturelle, la loi humaine s'ancre dans une nécessité de nature, d'où la force de son « règne ».

On trouve donc dans un premier temps de ce fragment 6 une justification de l'origine de l'existence des lois proche de celle que donne Protagoras dans le dialogue éponyme de Platon (*Protagoras* 320 d) et aboutissant au même résultat que celui énoncé par Pindare dans le célèbre (tout au moins dans l'Antiquité) fragment 169 :

*Νόμος ὁ πάντων βασιλεύς
θνατῶν τε καὶ ἀθανάτων
ἄγει δικαίων τὸ βιαιότατον
ὑπερτάτη χειρὶ.*

Le *nomos*, roi de tous les êtres, mortels et immortels, les mène de son bras souverain et justifie l'extrême violence. (Le fragment continue ensuite : « J'en juge par les exploits d'Héraclès : n'a-t-il pas, sans les avoir demandés ni payés, conduit jusqu'au portique cyclopéen d'Eurystée les boeufs de Géryon ? ») (trad. Jacqueline de Romilly)

c'est-à-dire à l'idée que la loi est toute-puissante (*ἐμβασιλεύειν*) parmi les hommes : ceux-ci, nous dit l'Anonyme, sont « incapables de vivre isolés et se sont réunis sous la pression de la nécessité (*ἀνάγκη*) » et « il ne leur est pas possible de coexister sans lois (*κἂν ἀνομία*) ». La conclusion du syllogisme s'impose d'elle-même : « en vertu de toutes ces contraintes la loi et la justice règnent parmi les hommes et ne peuvent aucunement se déplacer d'elles-mêmes : elles sont fixées fortement par nature (*φύσει*) ». Autrement dit, l'existence même de lois humaines est une loi naturelle. Comment, dès lors, pourrait-il y avoir de la lâcheté à s'y soumettre ? Il ne saurait y avoir de la lâcheté à se soumettre à une loi naturelle.

Cette ancrage, non des lois humaines elles-mêmes, dans leur teneur, mais de leur existence même, dans le même fondement que celui dont découlent les lois naturelles, une fois mis en évidence, l'Anonyme conduit dans un deuxième temps un raisonnement par l'absurde en quelque sorte destiné à convaincre que même une personne qui, n'ayant pas perçu cette naturalité des conventions humaines, prétendrait s'en affranchir au nom de la supériorité qu'elle tiendrait de la nature, une sorte de Calliclès particulièrement féroce en quelque sorte, se verrait vaincue par la coalition des hommes soumis à ces conventions qui se révéleraient à cette occasion plus forts que toute autre force naturelle.

Cet argument du fort vaincu par la coalition des faibles a, comme le montre Jacqueline de Romilly dans son livre *La loi dans la Pensée Grecque*, toute une histoire -ou toute une postérité, selon l'époque où l'on situe l'Anonyme- en particulier dans la réflexion sur la politique extérieure d'Athènes telle qu'elle nous est rapportée par Thucydide et par Isocrate, qui déclare par exemple à ses concitoyens dans le *Sur la Paix* que « si nous

sommes plus forts que chaque Etat pris séparément, nous somme plus faibles que tous ensemble ».

L'Anonyme, lui, a recours pour l'exposer à l'image saisissante de l'homme au corps et à l'âme adamantins, que l'on trouve aussi employée par Platon dans la *République* (sur cette image chez les deux auteurs il existe un article remarquable de Michelle Lacore paru dans la REG en 1997 ; elle considère que l'image chez Platon est une reprise délibérée de l'exemple de l'Anonyme, mais en opérant un renversement qui met en valeur la thèse de Socrate). Cette image saisissante, de la lutte à mort entre l'être supérieur, invulnérable et adamantin, et la masse des autres hommes, illustre l'idée que même un être surnaturel ne serait pas capable de renverser le règne de la loi humaine.

Pour incontournable qu'elle paraisse désormais, il semble toutefois (fragment 7) que la loi puisse être mal respectée, voire pas du tout, ce qui conduit à la détérioration des communautés humaines, d'abord frappées de tous les maux qu'entraîne à sa suite ce que l'Anonyme appelle l'état d'*anomia*, avant d'être reprises en main par un tyran qui rétablit certes une loi et un ordre convaincants dans leur brutalité, mais dont la violence exclut qu'ils emportent l'adhésion et avec elle l'harmonie.

L'Anonyme a montré qu'il ne peut y avoir de communauté humaine sans lois. Il se complait d'ailleurs au cours du fragment 7 à décrire les bienfaits qui résultent de l'état d'*eunomia*, c'est-à-dire l'état dans lequel les lois sont respectées, en une liste un peu curieuse énumérant les différents avantages que l'on retire de cet état pour les opposer un à un aux inconvénients qu'induit l'état d'*anomia*. Parmi ces notations, la plus novatrice est aussi la première mentionnée par l'Anonyme, qui énonce à cette occasion une sorte de loi de culture qui est l'un des traits les plus originaux de ce texte : l'un des plus grands bienfaits de l'état d'*eunomia* est, nous dit-il, l'atmosphère de confiance (*pistis*) qu'elle fait régner, et celle-ci en favorisant la circulation monétaire génère de la prospérité et du bien-être. Se trouve exprimée l'idée d'une corrélation positive entre circulation des richesses au sein d'une communauté humaine et prospérité individuelle aussi bien que collective : *κοινὰ γὰρ τὰ χρήματα γίγνεται (...) καὶ οὕτω μὲν εἶαν καὶ ὀλίγα ἢ ἕξαρχεῖ ὅμως κυκλούμενα*. La faible quantité de liquidités disponibles peut se trouver aisément compensée par la fluidité des échanges, et le niveau de richesse devient par là même satisfaisant ; à l'inverse, qu'une crise de confiance en la sécurité du commerce survienne et, les échanges se rétractant, l'abondance disparaît : *ἄνευ δὲ ταύτης οὐδ' ἂν πολλὰ ἢ ἕξαρχεῖ*.

On voit que derrière cette corrélation s'en trouve une autre : le lien entre climat général de confiance et circulation des richesses. Cette émergence d'une pensée économique chez l'Anonyme prend donc la forme de l'établissement d'une sorte de triangle vertueux entre climat général de confiance, circulation des biens et prospérité générale.

Or une étape fondamentale est franchie dans l'histoire d'une communauté humaine lorsque l'on passe de l'éloge de la thésaurisation individuelle à finalité autarcique à l'idée qu'une plus grande richesse naît du fait d'accepter de dépendre régulièrement et durablement d'interactions avec ses semblables. Il y a dans cette transition le franchissement d'un degré de civilisation ou d'humanisation, *via* un effort d'abstraction, puisqu'on accepte de substituer à un bien matériel dont on détient la possession une créance immatérielle dont la valeur est dépendante du respect par autrui d'un certain nombre de règles, implicites dans le cas du don, explicites et légales dans le cas de l'échange commercial.

Ce passage est admirablement illustré par une page de Xénophon²⁴, citée par V. Azoulay²⁵, dans laquelle on voit s'affronter les deux logiques de Crésus et de Cyrus, le

²⁴ *Cyropédie*, VIII, 2, 14.

²⁵ *Xénophon et les grâces du pouvoir, de la charis au charisme*, Paris, 2004, p. 249-250.

premier étant connu pour son inclination à l'accumulation des richesses, quand le second se fait gloire des largesses qu'il distribue à l'envi : comme Cyrus avait envoyé un officier recueillir auprès de chacun de ses obligés le montant des dons qu'il serait susceptible de lui faire en cas de besoin, cet officier revint avec -le calcul étant fait par Crésus- « fortement multipliée, la somme que selon lui, Cyrus aurait eue dans ses coffres s'il l'avait thésaurisée »²⁶.

Le fragment 7 se termine par une réflexion sur l'origine de la tyrannie ; l'Anonyme reprend ici l'image de l'homme adamantin, mais avec une valeur différente : c'est ici l'impossibilité de l'existence d'un tel être qui est mise en exergue, puisque c'est elle qui permet de conclure que la tyrannie ne peut provenir que d'un affaïssissement préalable du règne des lois, alors que cette impossibilité était justement suspendue le temps de conduire un raisonnement par l'absurde dans le fragment 3.

L'important ici est que l'Anonyme utilise l'évocation de la tyrannie pour réaffirmer par contrecoup la puissance du règne du *nomos* lorsque les lois sont respectées : tant que c'est le cas, nul ne saurait être assez fort pour leur substituer une tyrannie.

Le texte au statut problématique cité par Jamblique dans le vingtième chapitre de son *Protreptique* a donc été écrit comme une défense et illustration du *nomos* associé presque systématiquement à la *dikè*, visant à répondre à la polémique dont témoignent les écrits qui nous sont parvenus des sophistes.

L'Anonyme insiste sur la force du règne des lois en montrant que, bien que conventionnelles, elles s'enracinent dans la même nécessité que les lois de la nature. Mais il voit plus loin et s'intéresse, au-delà de ce rétablissement nécessaire des règles juridiques rendant possible le bon fonctionnement des sociétés, aux lois économiques qui se dessinent dans un monde pacifié ; c'est peut-être une des raisons, comme le souligne Jean-Paul Dumont, pour lesquelles Jamblique le cite avant de conclure son ouvrage : pour toucher, nous dit-il, « un large public plus sensible aux thèmes économiques et politiques qu'aux thèmes purement philosophiques » qu'il décrit comme des « bourgeois des villes commerçantes, <une> population urbaine ».

Il est heureux que Jamblique ait eu cette préoccupation d'élargir ainsi son audience, car il nous transmet de ce fait un texte qui comporte des notations originales sans lesquelles tout un pan de la réflexion ayant existé dans l'Antiquité sur les problématiques économiques nous serait demeuré inconnu.

²⁶ *Cyropédie*, VIII, 2, 18.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie sommaire concernant l'Anonyme de Jamblique (classée par ordre chronologique) :

Sont soulignées les éditions, soit du *Protreptique* dans son ensemble, soit des seuls fragments attribués à l'Anonyme.

Les abréviations utilisées sont celles proposées par l'*Année Philologique* pour abrégier les noms de périodiques.

E. PISTELLI, « Dei manoscritti di Giamblico e di una nuova edizione del Protrettico », dans *Museo italiano di antichità classica*, 2, 1888, col. 457-480.

H. PISTELLI, *Iamblichi Protrepticus ad fidem codicis Florentini edidit Hermenegildus PISTELLI*, Leipzig, 1888 (réimpression Stuttgart, 1967).

F. BLASS, « De Antiphonte sophista Iamblichi auctore », *Kieler Festprogramm*, 1889.

G. SOROF, « *Nomos* und *phusis* in Xenophons *Anabasis* », *Hermès*, 34, 1899, p. 568-589.

K. JOËL, *Der echte und der Xenophontische Sokrates*, Berlin, 1893-1901, II, 2, p. 673-704 : « Die scheinbaren Antiphonfragmente bei Jamblichos ».

K. TÖPFER, « Die sogenannten Fragmente des Sophisten Antiphon bei Iamblichos. Eine kritisch-exegetische Studie », Schulprogramm Arnau, 1901-1902 (repris avec le même titre dans Schulprogramm Gmunden 1911-1912).

H. DIELS - W. KRANZ, *Die Fragmente der Vorsokratiker*, DIELS H. éd., Berlin, 1903, (refondue par W. KRANZ en 3 vol.) (6^{ème} édition 1951-1952), II, 89, p. 400-404.

S. SCHNEIDER, « Ein sozialpolitischer Traktat und sein Verfasser », *WS*, 26, 1904, p. 14-32.

K. TÖPFER, « Zu der Frage über die Autorschaft des 20. Kapitels des Iamblichischen *Protreptikos* », Schulprogramm Gmunden, 1906-1907.

W. ALTWEGG, « De Antiphonte qui dicitur sophista quaestionum particula ». I. De libro *Peri homonoias* scripto, dissertation, Basileae, 1908.

W. NESTLE, « Bemerkungen zu den Vorsokratikern und Sophisten », *Philologus*, 67, 1908, p. 552-581.

K. BITTERAUFG, « Die Bruchstücke des Anonymus Iamblichi », *Philologus*, 68, 1909, p. 500-522.

K. BITTERAUFG, « Der Anonymus Iamblichi (Über Verfasser und Abfassungszeit der Quelle des 20. Kapitels im Iamblichischen *Protreptikos*) », *BBG*, 46, 1910, p. 321-333.

K. PRAECHTER, *Richtungen und Schulen im Neuplatonismus, in Genethliakon für C. Robert*, Berlin, 1910, p. 105-156 = Id., *Kleine Schriften*, Hildesheim-New York, 1973, p. 165-216.

S. SCHNEIDER, « Die beiden Antiphonte », *Eos*, 15, 1910, p. 55-62.

W. NESTLE, « Spuren der Sophistik bei Isokrates », *Philologus*, 70, 1911, p. 1-51.

H. GOMPERZ, *Sophistik und Rhetorik. Das Bildungsideal des eu legein in seinem Verhältnis zur Philosophie des V. Jahrhunderts*, Leipzig-Berlin, 1912, esp. p. 79-90.

U. VON WILAMOWITZ-MÖLLENDORFF, « Lese Früchte, CCLX », *Hermes*, 64, 1929, p. 458-490.

R. ROLLER, *Untersuchungen zum Anonymus Iamblichi*, Tübingen, 1931.

- Q. CATAUDELLA, « L'Anonymus Iamblichii e Democrito », *SIFC*, n.s., 10, 1, 1932, p. 1-22.
- Q. CATAUDELLA, « Due note ad Aristofane », *Athenaeum*, 23, n.s. 13, 1935, p. 195-204.
- Q. CATAUDELLA, « Nuove ricerche sull'Anonimo di Giamblico e sulla composizione del Protreptico », *RAL*, s.6, 13, 3-4, 1937, p. 182-210.
- A. ANDREWES, « Eunomia », *CQ*, 32, 1938, p. 89-102.
- G. JACHMANN, « Ein Kapitel des Thukydides », *Klio*, 33, 1940, p. 235-244.
- W. NESTLE, *Vom Mythos zum Logos. Die Selbstentfaltung des griechischen Denkens von Homer bis auf die Sophistik und Sokrates*, Stuttgart, 1940, esp. p. 424-433.
- A. LEVI (sous le pseudonyme de D. VIALE), « L'Anonimo di Giamblico », *Sophia*, 9, 1941, p. 235-246, repris dans *Storia della Sofistica*, D. PESCE éd., Naples, 1966, p. 177-191.
- V. CAPPARELLI, *La sapienza di Pitagora*, I, Padoue, 1941. [conteste l'extraction de fragments allogènes du chapitre 20 du Protreptique]
- M. UNTERSTEINER, « Un nuovo frammento dell'Anonymus Iamblichii. Identificazione dell'Anonimo con Ippia », *RIL*, 77, 1943-1944, p. 442-458 = Id., *Scritti minori. Studi di letteratura e filosofia greca*, Brescia, 1971, p. 422-439.
- U. VON WILAMOWITZ-MÖLLENDORFF, *Platon. Sein Leben und seine Werke*, Berlin, 1948, I, p. 60
- R. CADIOU, « A travers le Protreptique de Jamblique », *REG*, 63, 1950, p. 58-73.
- Q. CATAUDELLA, « Chi è l'Anonimo di Giamblico ? », *REG*, 63, 1950, p. 74-106.
- M. POLHENZ, « Nomos und Physis », *Hermes*, 81, 1953, p. 418-438
- M. UNTERSTEINER, *Sofisti, Testimonianze e Frammenti*, a cura di M. UNTERSTEINER, Florence, 1954, III, p. 110-147. [ajoute aux sept fragments de Blass le chapitre III,84 de Thucydide qu'il veut intégrer au corpus de l'Anonyme]
- Q. CATAUDELLA, « Sulle fonti del *De officiis* di Cicerone », *Atti del I Congresso internazionale di studi ciceroniani*, avril 1959, Rome, 1961, II, p. 479-491.
- J. DE ROMILLY, « Le classement des constitutions d'Hérodote à Aristote », *REG*, 72, 1959, p. 81-99.
- A. TH. COLE, JR., « The Anonymus Iamblichii and his place in Greek political theory », *HSPb*, 65, 1961, p.128-165.
- T. CARDINI, *I presocratici. Testimonianze e Frammenti*, Roma - Bari, 1969, II, p. 1038-1043.
- G. MARTANO, « I 'Discorsi duplici' e l'Anonimo di Giamblico », dans *Studi storici in onore di G. Pepe*, Bari, 1969, p. 95-102, = Id., *Contrarietà e dialettica nel pensiero antico. I: Dai Milesii ad Antifonte*, Naples, 1972, p. 283-293.
- J.-P. DUMONT, « Jamblique, lecteur des sophistes. Problème du Protreptique » dans *Le Néoplatonisme*, (Royaumont, 1969), Paris, 1971, p.203-212.
- M. DIECKHOFF, « Über Krieg und Frieden als Maximen in der historisch-politischen Literatur der Griechen (Thukydides, Anonymus Jamblichii, Xenophon) », *Altertum*, 18, 1972, p. 18-27.
- S. ZEPPI, « Protagora e l'Anonimo di Giamblico », dans *Miscellanea di scritti filosofici in memoria di S. Caramella*, Palerme, 1974, p. 341-359.

- J. DE ROMILLY, « La Grèce et la formation de la pensée morale et politique », *ACF*, 80, 1979-1980, p. 659-664.
- J. DE ROMILLY, « Sur un écrit anonyme ancien et ses rapports avec Thucydide », *JS*, 1980, p. 19-34.
- R. DESCAT, « Aux origines de l'*oikonomia* grecque », *QUCC*, n. s. 28, 1988, p. 103-119.
- E. DES PLACES, Jamblique, *Protreptique*, texte établi et traduit par E. des Places, Collection des Universités de France, Paris, 1989.
- M. R. CHRIST, « The Authenticity of Thucydides 3.84 », *TAPhA*, 119, 1989, p. 137-148.
- M. R. CHRIST, « Liturgy Avoidance and *Antidosis* in Classical Athens », *TAPhA*, 120, 1990, p. 147-169.
- F. GRANT, « Note al testo dell'Anonymus Iamblichi », *RCCM*, 33, 1991, p. 45-54.
- A. BARIGAZZI, « Lo scritto dell'Anonimo di Giamblico : è il Troikos di Ippia ? », *Prometheus*, 18, 1992, p. 245-260.
- M. LACORE, « L'homme d'acier, *adamantinos anèr*. De l'Anonyme de Jamblique à Platon », *REG*, 110, 1997, p.399-419.
- M. LOMBARDI, « Il principio dell'*epimeixia* dei beni nell'*Anonimo di Giamblico* (*Vorsokr.* 89, 7, 1-9) », *RFIC*, 125, 1997, p. 263-285.
- K. HOFFMANN, « Über den Aufbau der Argumentation des sogenannten *Anonymus Iamblichi* », *RhM*, 142, 1999, p. 279-295.
- M. LOMBARDI, « Un'eco dell'*Anonimo di Giamblico* (*Vorsokr.* 89, 7, 1-9 D.-K.) nell'*Areopagitico* di Isocrate e nella *Politica* di Aristotele », *RFIC*, 127, 1999, p. 263-281.
- M. MARI, *La pace e il benessere, idee sull'economia, la società, la morale*, a cura di Domenico Musti, BUR, 2003.
- D.S. HUTCHINSON & MONTE RANSOME JOHNSON, « Authenticating Aristotle's *Protrepticus* », *OSAPh*, 29, 2005, p. 193-294.

Annexe : Bibliographie sommaire concernant le *Protreptique* d'Aristote (classée par ordre chronologique) :

- I. BYWATER, « On a lost dialogue of Aristotle », *JPh*, 2, 1869, p. 55-69.
- R. HIRZEL, « Über den Protreptikos des Aristoteles », *Hermes*, 10, 1876, p. 61-100.
- H. DIELS, « Aristoteles Protreptikos und Cicero's Hortensius », *AGPh*, 1, 1888, p. 477-497.
- A.-H. CHROUST, « A Brief Account of the reconstruction of Aristotle's *Protrepticus* », *CPh*, 60, n°4, 1965, p. 229-239.
- H. FLASHAR, « Platon und Aristoteles im Protreptikos des Iamblichos », *AGPh*, 47, 1965, p. 53-79.
- B. SCHNEEWEISS, *Der Protreptikos des Aristoteles*, Diss. Munich, 1966.
- D.S. HUTCHINSON & MONTE RANSOME JOHNSON, « Authenticating Aristotle's *Protrepticus* », *OSAPh*, 29, 2005, p. 193-294.